

ON VEUT PROGRESSER DANS NOS CARRIÈRES !!

La loi de transformation de la fonction publique que la CGT a combattue a changé aussi radicalement les décisions d'avancement et de promotion interne.

Pour rappel, elles ne sont plus soumises aux CAP mais doivent tenir compte des lignes directrices de gestion. Les organisations syndicales sont juste consultées en amont pour émettre des « avis »...

1 LE BUDGET PRÉVU POUR LE PERSONNEL

LA RÈGLE...

« Chaque année, la Région inscrira au budget primitif une enveloppe budgétaire consacrée au GVT. Une partie de cette enveloppe budgétaire sera allouée à la campagne d'avancement de grade et de promotion interne » P7

Chaque année, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée à l'exercice, l'autorité territoriale souhaite utiliser toutes les possibilités de promotions internes pour les grades pour lesquels il existe peu de possibilités de nomination. P 7

L'ESPRIT DE LA RÈGLE ET LES FAITS...

Donc en clair, c'est le budget alloué qui détermine les lignes directrices de gestion et en la matière le personnel de la Région PACA n'est pas la priorité de l'exécutif !!!

MAIS CES LIGNES DIRECTRICES... C'EST QUOI EN FAIT ?

2 DES CRITÈRES... QUI NE SONT QU'UNE AIDE À LA DÉCISION

LA RÈGLE...

Il n'y a pas de caractère automatique entre le nombre de points obtenus par un agent et inscription sur listes d'aptitude/tableaux d'avancement. L'autorité territoriale met en oeuvre les orientations en matière de promotion et de valorisation des parcours tout en préservant son pouvoir d'appréciation en fonction notamment des situations individuelles, des circonstances ou d'un motif d'intérêt général P 4 et 5

L'ESPRIT DE LA RÈGLE ET LES FAITS...

La notion « aide à la décision » est à comprendre en fait par ...l'exécutif fait ce qu'il veut !

Quand nous avons encore accès à des dossiers, nous avons démontré qu'ils ne respectaient même pas leurs propres critères .

La loi de transformation de la fonction publique, adoptée main dans la main par le gouvernement Macron et les représentants de la droite leur permettra encore plus simplement de procéder comme bon lui chante !

SOYONS CLAIRS: NOUS SOMMES VENUS AVEC DES PROPOSITIONS RIDICULES ET UNE MAUVAISE FOI ABSOLUE.

TU PARLES D'UN SCOOP!



3 DES CRITÈRES... QUI TOURNENT LE DOS À L'ANCIENNETÉ ET À LA RÉUSSITE AUX CONCOURS

LA RÈGLE...

- L'ancienneté dans la fonction publique et dans le grade (jusqu'à 8 points maximum) ;

- Réussir un examen professionnel ou un concours (2 points possibles . A noter qu'il est mentionné 4 points dans le tableau) ;

-Manière de servir : au total 12 points maximum...

L'ESPRIT DE LA RÈGLE ET LES FAITS...

- L'administration ne prend d'ailleurs, faute de CAP, même plus la peine de communiquer des documents intégrant l'ancienneté.

- La Région fait le choix de ne pas utiliser toutes les possibilités de promotions et d'avancements quand il n'y a pas de quotas sur certains grades comme attaché principal par exemple. Pire elle ne retient pas systématiquement et d'emblée les agents ayant réussi par ailleurs à l'examen professionnel et elle ne promeut pas les agents étant pourtant depuis plusieurs années proposables alors qu'elle fait le choix de promouvoir des agents qui sont promouvables pour la première année...

LES REVENDICATIONS DE LA CGT

Nous n'avons cure des « déclarations d'amour » sur notre investissement au moment du confinement, etc...
Nous voulons des actes !
C'est le moment !

→ Utiliser toutes les possibilités de promotions quand il n'y a pas de quotas ;

→ Dépasser les quotas et ouvrir des vraies perspectives de « parcours professionnel » ;

→ La Région doit consacrer le budget nécessaire à son personnel.

→ La prise en compte de l'ancienneté car c'est à la fois une juste reconnaissance des « parcours professionnels » de chacune et chacun et parce que nous savons trop comment est perverti la « manière de servir ».



À SITUATION EXCEPTIONNELLE, PROGRESSION DE CARRIÈRE EXCEPTIONNELLE !

Depuis maintenant le début de la pandémie de la COVID, les agents ont travaillé dans des conditions exceptionnelles, se sont pliés à tous les changements : télétravail, confinement, retour, télétravail, pas de déplacements... et ont continué à bâtir les politiques publiques et à les mener toutes, **sans diminution de la charge de travail.**

LES PROMOTIONS 2022 DOIVENT REFLÈTER LA PÉRIODE : nos carrières doivent être débloquées et les agents doivent être promus !

Nous rappelons à toutes fins utiles, que le gouvernement a décidé de geler encore notre point d'indice et que la situation financière des agents devient critique !

LE DÉROULÉ DE CARRIÈRE C'EST AUSSI UNE AUGMENTATION DE NOS TRAITEMENTS ET L'AVENIR DE NOS PENSIONS RETRAITE.



DÉFENDEZ-VOUS ! SYNDIQUEZ-VOUS À LA CGT